

1

(N° 96.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1840.

*RAPPORT fait au nom de la commission des naturalisations, par
M. Du BUS aîné, sur la demande du sieur MARTIN STRAKKER.*

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Martin Strakker, aujourd'hui maître d'armes à Anvers, par requête du mois d'août 1831, adressée au roi, avait demandé la naturalisation, en s'appuyant sur un grand nombre de certificats favorables, et sur des services rendus à la cause de la révolution.

Né à Amsterdam, en 1796, il entra au service des Pays-Bas en 1813, et obtint son congé en 1826. Il avait alors le grade de sergent.

Il fut nommé, eu égard à ses services, infirmier-major de l'hôpital d'Anvers : tous les certificats joints à sa requête rendent témoignage de sa bonne conduite dans ses fonctions.

Lors de la révolution, il combattit dans les rangs des Belges, pendant les journées des 26 et 27 octobre 1830.

Le 8 juin 1831, il épousa une Belge.

La première instruction à laquelle sa demande a donné lieu, lui a été entièrement favorable.

Mais depuis lors, une instruction récente a fait connaître qu'il avait été révoqué de ses fonctions d'infirmier-major, et que la cause de cette révocation était attribuée à ses sentiments hostiles pour le gouvernement actuel.

Toutefois le département de la guerre, qui semblait devoir donner les renseignements les plus certains sur le mérite de la demande, a déclaré ne pouvoir le faire, parce que la révocation remonte à l'année 1833.

Le président-rapporteur,
DU BUS aîné.